



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 45
 Nb de membres votants : 56
 (dont 11 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 29/04/2022
 Reçu en préfecture le 29/04/2022
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20220414-DELIB2022035-DE

DELIBERATION N°	2022.04.14/35
CLASSIFICATION	7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 7 avril 2022.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Mickaël MACHURET représentant Franck FORTIN, Isabelle REFFAY représentant Jean-François TOCANT,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : François ATHAYNE à Jean-Michel ALLAIN, Patrick AUBEL à Guy FRAISE, Jean-Louis GUINATIER à Alain VERNISSE, Jacqueline LAUSTRIAT à Michel RAJAUD, Jean-Louis MARQUANT à Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH à Françoise LACAUX, Isabelle MOULIN à Michel BRUNNER, André PIESAT à Odile FRANCHISSEUR, Annie-France POUGET à Aline BONNEAU, Odile REVERET à Xavier CADORET, Monique SEROUX à Roger LITAUDON,

Absents : Pascal BAUDELOT, Marie Agnès BONIN, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Jean Michel GILLARDIN, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Laurent TALON

Secrétaire de séance : Christian LABILLE

N° 35 – FINANCES – Budget 2022

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget primitif communautaire 2022 (1 budget principal et 17 budgets annexes) équilibré en dépenses et en recettes, (les budgets annexes présentant leur section d'investissement et/ou section de fonctionnement en suréquilibre après une évaluation sincère des dépenses comme des recettes) arrêté aux montants indiqués ci-après et annexé à la présente délibération, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le
 Déposée en Préfecture le

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2022.04.14/35
CLASSIFICATION	7.1

N° 35 – FINANCES – Budget 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les comptes de gestion 2021 et les comptes administratifs 2021,

Vu la nomenclature M57 mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n°2021.07.08/94 du 8 juillet 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal et les budgets annexes à l'exception de ceux relatifs aux « hébergements touristiques » et « Restaurant-bar-Montaiguët-en- Forez », à partir du 1^{er} janvier 2022,
Vu les délibérations n°2022.03.28/26 et n°2022.03.28/27 par lesquelles le conseil communautaire a approuvé le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes : Office de tourisme – Atelier relais « Le Charollet » - Zone d'activité des Bernards – Le Donjon – Restaurant Bar Epicerie – Montaiguët en Forez – Maison du Canal – Avrilly – Bâtiment artisanal Les Bernards – Le Donjon – BIC Atelier Relais – Dompierre-sur-Besbre – Liernolles – Saint-Pourçain-sur-Besbre – ZAC Saligny-sur-Roudon – ZAC Chavroches – ZAC Liernolles – ZAC Sept Fons – Dompierre-sur-Besbre – Hébergements touristiques Pierrefitte-sur-Loire Jaligny-sur-Besbre Thionne – Atelier des Vernisses Diou – Cœur commercial Saint Gérard-le-Puy – Pôle Emploi Entreprises Varennes-sur-Allier – ZAC La Feuillouse Varennes-sur-Allier – ZAC Varennes Forterre Varennes-sur-Allier – Ensemble Immobilier (Friche Moreux) Varennes-sur-Allier - ZAC Les Fontaines,

Vu la délibération n°2021.12.06/152 du 6 décembre 2021 par laquelle le conseil communautaire a adopté le Règlement budgétaire et financier dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57 applicable à partir du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n°2022.02.14/16a par laquelle le conseil communautaire a décidé la dissolution du Budget annexe « Office de tourisme » à la date du 31 décembre 2021 et la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Communauté de communes au terme des opérations de liquidation,

Vu la délibération n°2022.03.28/28 par laquelle le conseil communautaire a décidé la dissolution du Budget annexe « Atelier relais – Le Charollet » à la date du 31 décembre 2021 et la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Communauté de communes au terme des opérations de liquidation,

Vu les restes à réaliser ci-après approuvés lors du vote du compte administratif 2021,

Vu la délibération n°2022.04.14/34 par laquelle le conseil communautaire a décidé de l'affectation des résultats,

Vu le rapport budgétaire 2022 ci-annexé,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 avril 2022 et de la Commission Finances en date du 11 avril 2022,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif communautaire 2022 (1 budget principal et 17 budgets annexes) équilibré en dépenses et en recettes, (les budgets annexes présentant leur section d'investissement et/ou section de fonctionnement en suréquilibre après une évaluation sincère des dépenses comme des recettes) arrêté aux montants indiqués ci-après, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

DELIBERATION N°	2022.04.14/35
CLASSIFICATION	7.1

BUDGETS 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL 2022	13 950 000	13 950 000	7 180 000	7 180 000
BUDGETS ANNEXES	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	22 458	22 458	55 609	55 609
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	29 811	29 811	35 010	72 947
MAISON CANAL - AVRILLY	9 561	9 561	53 514	65 273
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	25 792	25 792	27 179	27 179
BIC ATELIER RELAIS	41 818	41 818	55 898	211 071
ZA SALIGNY	8 644	8 644		
ZA CHAVROCHES	1 105	1 105	955	955
ZA LIERNOLLES	204	204	2	2
ZA SEPT FONDS	68 411	68 411	65 810	65 810
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	179 143	179 143	226 405	435 337
ATELIER DES VERNISSES	200 440	200 440	448 764	599 041
CŒUR COM CIAL ST GERAND LE PUY	76 700	76 700	79 045	79 045
POLE EMPLOI ENTREPRISES	86 690	86 690	108 325	108 325
ZAC LA FEUILLOUSE	11 301	11 301	10 301	10 301
ZAC VARENNES FORTERRE	8 003	8 003	2 004	2 004
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	25 400	25 400	1 442 466	1 442 466
ZAC DES FONTAINES	1 011 780	1 011 780	475 541	475 541
TOTAL BUDGETS ANNEXES	1 807 261	1 807 261	3 086 828	3 650 906
TOTAL BUDGETS PPAL ET ANNEXES	15 757 261	15 757 261	10 266 828	10 830 906